

**Centre communal d'action sociale (CCAS) de Flers**

9 avenue de la Libération - 61100 Flers

02 33 64 66 13

Ouvert du lundi au vendredi 8h15/12h15 et 13h30/17h30

Le mardi : 10h/12h15 et 13h30/17h30

Fermé le mercredi après-midi

## Pôle Famille

### **1. Aides financières**

Vous êtes en difficultés matérielles ou financières ? Vous n'avez pas pu régler certaines de vos factures ? Vous pouvez vous présenter à l'accueil du CCAS avec les pièces justifiant de votre situation. Les dossiers sont traités selon la nature de la demande et son caractère d'urgence, puis présentés en Conseil d'Administration. Le CCAS appréciera la solution à apporter selon chaque cas. Soit :

- une aide alimentaire
- un règlement sur facture
- un accompagnement social plus spécifique

### **2. Aides alimentaires**

Le CCAS s'adapte à chaque situation. Il propose :

- une aide alimentaire d'urgence par l'intermédiaire de bons.
- une aide alimentaire sous réserve d'un accompagnement réalisé par un travailleur social du service dans le cadre de l'épicerie sociale [« La Passerelle »](#)